
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 015 DU 17 JANVIER 2024
portant nomination de membres au sein du Conseil
d'administration du Centre national hospitalier
universitaire Hubert Koutoukou MAGA.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-248 du 19 mai 2021 portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre national hospitalier universitaire Hubert Koutoukou MAGA ;
- vu** le décret n° 2021-571 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2022-121 du 23 février 2022 portant approbation des statuts des centres hospitaliers universitaires ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 janvier 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres au sein du Conseil d'administration du Centre national hospitalier universitaire Hubert Koutoukou MAGA, les personnes dont les noms suivent :



- monsieur **HONVOH V. Victorin**, au titre de représentant du Ministère du Travail et de la Fonction publique, en remplacement de madame DJABOUTOUBOUTOU Izbath ;
- monsieur **AMOUSSOUGA Angès Paterne**, au titre de représentant de la mairie de Cotonou, en remplacement de madame NAHUM TEVOEDJRE Lucrèce L. M. Béria.

Les intéressés poursuivent le mandat en cours pour le reste de sa durée.

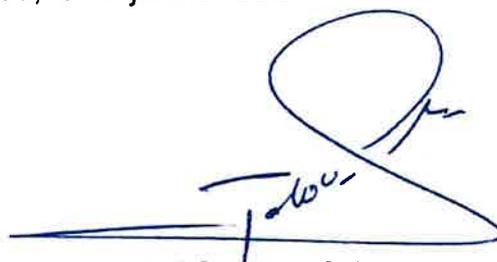
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 17 janvier 2024

Par le Président de la République,
 Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
 et des Finances,



Romuald WADAGNI
 Ministre d'Etat

Le Ministre de la Santé,



Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN

AMPLIATIONS : PR : 6 – AN : 4 – CC : 2 – CS : 2 – C.COM : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – HCJ : 2 – MS : 2 – MEF : 2 – AUTRES
 MINISTERES : 20 – SGG : 4 – INTERESSES : 3 – JORB : 1.